EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois de février, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-LES-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents: M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE.

Absent(s) excusé(s) : Sébastien DURAND pouvoir à C MOUILLER, Annette CARTIER DUBOST pouvoir à E MARTIN, Sandrine DELFIEU, Laëtitia DUFOUR pouvoir à L CHATELUS, Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Martine MERIGOT pouvoir à P NEMOZ

Absente: Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : mercredi 21 février 2023

Secrétaire élu pour la séance : Pierre-Alexandre GIRARD

N°2023-2 OBJET : LOCATION DE MATÉRIEL COMMUNAL – REVERSEMENT DU MONTANT ENCAISSÉ PAR LA COMMUNE AU CCAS

M. NEMOZ, Premier Adjoint, Responsable de la commission Finances, informe que depuis plusieurs années le montant encaissé par la Commune au titre de la location de matériel (tables, bancs, chaises) de l'année précédente est reversé au Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant encaissé à l'article 7083 du Budget de la commune s'élève à 620.55 €

Il propose de maintenir pour 2023 cette décision et de reverser cette somme en recettes au Budget du CCAS à l'article 74748.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser au CCAS la somme de 620.55 €. La dépense et la recette seront inscrites aux budgets 2023 de la commune et du CCAS.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 1^e mars 2023

Le Maire, Eric Martin

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Pierre Alexandre GIRARD

Le secrétaire de séance, Pierre Alexandre GIRARD